

Conditions générales de vente et de prestation

[Nom de l'entreprise] — SIRET [...] — [adresse]

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales régissent les relations entre [l'entreprise] (« l'Entreprise ») et son client (« le Client ») pour toute prestation de travaux ou de services. Elles s'appliquent à tout devis accepté, sauf conditions particulières écrites.

2. Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé, gratuit et valable [30] jours. La commande est ferme dès la signature du devis revêtu de la mention « Bon pour accord » et, le cas échéant, le versement de l'acompte.

3. Prix et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes et toutes taxes comprises. Le taux de TVA applicable est indiqué sur le devis et la facture. Sauf mention contraire : acompte de [30] % à la commande, solde à la fin des travaux. Le paiement s'effectue par [virement / chèque].

4. Retard de paiement

Tout retard entraîne de plein droit des pénalités au taux de [...] (au minimum trois fois le taux d'intérêt légal), sans mise en demeure préalable, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € pour un client professionnel.

5. Délais d'exécution

Les délais sont donnés à titre indicatif. L'Entreprise ne saurait être tenue responsable des retards dus à un cas de force majeure, à des intempéries, à un défaut d'approvisionnement ou à un manquement du Client (accès au chantier, choix non arrêtés, etc.).

6. Exécution des travaux

Le Client s'engage à donner libre accès au chantier et à fournir les éléments nécessaires (eau, électricité, autorisations). Toute modification demandée en cours de chantier fait l'objet d'un avenant écrit.

7. Réserve de propriété

Les fournitures et matériaux restent la propriété de l'Entreprise jusqu'au paiement intégral du prix.

8. Réception des travaux

La réception est prononcée à l'achèvement des travaux, avec ou sans réserves, et matérialisée par un procès-verbal. Elle marque le point de départ des garanties légales.

9. Garanties et assurances

L'Entreprise est couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle et, pour les travaux relevant du bâtiment, par une **assurance décennale** ([assureur, n° de police]). Le Client bénéficie des garanties légales : parfait achèvement (1 an), bon fonctionnement (2 ans) et décennale (10 ans) le cas échéant.

10. Droit de rétractation

En cas de contrat conclu hors établissement (à domicile), le Client consommateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, sauf demande expresse d'exécution anticipée pour les travaux urgents. Un formulaire de rétractation est joint le cas échéant.

11. Réclamations et médiation

Toute réclamation est adressée à [email / adresse]. Conformément au Code de la consommation, le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation : [nom et coordonnées du médiateur].

12. Droit applicable et litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige relève des tribunaux compétents.